

DOSSIER D'INSCRIPTION 2021

**Le document à remplir se
trouve sur le site du collège :
www.collegedumoulin.fr**



21 RUE DU COMTE DE FLANDRES B.P. 70039 - 59791 GRANDE SYNTHÉ CEDEX

Téléphone 03.28.21.24.66 - Télécopie 03.28.29.18.78.

Courrier électronique

Ce.0595782p@ac-lille.fr

Site internet

<http://www.collegedumoulin.fr>

Vous trouverez dans ce dossier l'ensemble des éléments permettant d'inscrire votre enfant dans cette structure . Ces derniers bénéficieront d'un emploi du temps leur permettant de pratiquer l'équitation une fois par semaine tout en menant une scolarité normale.

Pour de plus amples informations n'hésitez pas à contacter le collège.

Rôles et Objectifs

Les objectifs scolaires

Le premier concerne la réussite scolaire.

- obtenir des notes satisfaisantes
- présenter un comportement irréprochable.

Le second objectif concerne l'organisation du travail de l'élève.

- organiser, planifier son travail personnel
- profiter de chaque opportunité pour réaliser le travail demandé par les professeurs.

Les objectifs sportifs

En termes de résultats, l'objectif pour ce petit collège urbain sera le suivant:

- Prendre du plaisir avant tout en se confrontant à l'adversité
- Progresser et se surpasser
- Assimiler les connaissances théoriques et pratiques inhérentes à la pratique de l'équitation

Les objectifs pédagogiques

- motiver les élèves en leur donnant l'occasion d'évoluer dans leur pratique de prédilection,
- Développer le sens des responsabilités.
- éduquer à une citoyenneté active.
- développer le goût de l'effort et comprendre l'intérêt du travail.
- porter un intérêt certain à l'hygiène générale de vie.
- développer des compétences transversales permettant une meilleure réussite scolaire.
- développer l'autonomie des élèves en portant leur regard vers le monde extérieur.
- contribuer à la dynamique sportive au sein de l'établissement.

L'Organisation de la section

1) Composition de la section :

- 8 élèves au maximum par groupe de besoin (Lundi, Jeudi et Vendredi de 16h à 18h).

A noter que tout engagement en section sportive se fait obligatoirement pour l'année scolaire entière .

2) Emploi du temps :

- Les séances d'équitation sont intégrées dans l'emploi du temps de la journée. (une séance par semaine minimum.)
- En plus viennent se rajouter les entraînements et compétitions du mercredi après-midi au club pour ceux qui le souhaitent (cela est vivement conseillé).
- dès lors qu'un élève est dispensé de manière totale, des cours de soutien, de l'aide aux devoirs peuvent être mis en place, cela signifie qu'il peut y avoir une adaptation des séances d'équitation en cas d'inaptitude partielle ou totale.

3) L'encadrement pédagogique :

Les élèves doivent suivre normalement les cours, et sont regroupés pour les entraînements.

M. GELLES, professeur certifié d'EPS ainsi que Salomé et Marie (entraîneurs diplômés d'état de sports équiens), ont la responsabilité des entraînements et du fonctionnement de la section sportive.

M. GELLES établit une étroite coordination avec les parents, les professeurs et l'administration afin de suivre individuellement le comportement de l'élève durant son temps d'appartenance à la section.

4) Matériel :

Les élèves devront investir dans un matériel spécifiques comme bottes, pantalon, cravache, bombe pour plus de confort mais la section peut en mettre à disposition.

5) Evaluation des résultats :

L'évaluation est trimestrielle et apparaît sur les bulletins scolaires au même titre que les autres disciplines.

Elle porte sur : l'assiduité et la volonté de progresser, les résultats en compétition, les progrès réalisés.